



**Communiqué  
Pour diffusion immédiate**

## **SOLUTION À LA PÉNURIE DE MAIN-D'ŒUVRE EN FORESTERIE**

**Montréal, le 5 mai 2003** - L'OTPDQ profite de la nomination du ministre des Ressources naturelles, Sam Hamad, pour inviter le Gouvernement du Québec à reconnaître davantage la formation technique des technologues professionnels québécois et à accorder plus d'autonomie professionnelle à ses membres oeuvrant dans le secteur de la foresterie. Cela réglerait une bonne partie de la pénurie de main-d'œuvre identifiée en avril dernier dans le rapport de la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques de l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources.

La proposition de l'Ordre des technologues professionnels du Québec rejoint celle qu'exprime le document de travail du Parti Libéral du Québec intitulé *Pour une diversification énergétique et une gestion durable des forêts* (mars 2003). On y lit notamment que «une des causes de cette pénurie réside dans la nature même du travail sur le terrain, qui se révèle peu valorisé. (...) Il faut également mettre l'accent sur la formation de la relève professionnelle par la mise en place de programmes techniques dans les régions concernées» (p. 24).

À cet égard, l'OTPDQ demande au gouvernement libéral de donner suite favorablement à trois recommandations (5,16,18) de la Commission d'étude sur la maximisation des retombées économiques et l'exploitation des ressources naturelles dans les régions ressources (pp. 61, 64-65) qui convergent vers l'approche du PLQ. L'une d'elles (no. 5) propose d'adopter un plan quinquennal pour que 75 % de l'effectif dans ce champ d'activité évolue à l'extérieur des grands centres urbains.

«Or, on pourrait atteindre l'objectif beaucoup plus rapidement ! Les données du document de travail de la Commission d'étude publiées en avril dernier (p.17) démontrent qu'il existe déjà bon nombre de technologues dans les petites localités. D'autres sont inactifs faute d'une reconnaissance suffisante de l'autonomie professionnelle. Et beaucoup de jeunes en région attendent seulement que l'État québécois pose un geste équitable en faveur du statut du technologue pour le devenir par le biais de la formation», souligne Alain Bernier, T.P., président de l'OTPDQ.

Le propos de la Commission d'étude, en matière de pénurie, vient appuyer l'esprit des positions du mémoire de l'OTPDQ sur le *Projet de loi 136 modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions* présenté en commission parlementaire de l'économie et du travail de l'Assemblée nationale en août 2000. Plusieurs recommandations (4,6-9,16,17-18) du document de l'Ordre suggéraient une mise à jour du système professionnel québécois

par une redéfinition et une clarification des champs d'activité entre les ingénieurs forestiers et les technologues professionnels de manière à refléter les pratiques modernes en forêt parmi les différents intervenants.

Afin de faire valoir son point de vue sur ces questions, l'OTQP souhaite être présent aux travaux du comité de travail, idée évoquée dans le document de travail du PLQ (p. 27), devant siéger «de façon permanente afin de permettre au Ministre d'ajuster ses politiques en fonction des nouvelles réalités technologiques, économiques et environnementales. (...) Un tel groupe de discussion devra comprendre les associations et organismes oeuvrant au niveau provincial et représentant les divers intervenants du milieu forestier...»

**Denis Beauchamp, c.a.é.**  
**Directeur général et secrétaire**  
**Ordre des technologues professionnels du Québec**  
**(514) 845-3247, poste 107**